



Question orale de M. TOJEROW : Accès des personnes à mobilité réduite et des familles avec poussette à la gare de Calevoet, en particulier dans le cadre du projet de passage en sous-voies.

**M. Tojerow** cite les éléments suivants de la note de politique communale :

« L'accès, la signalétique et le confort des gares uccloises et de leurs abords doivent toutefois être améliorés.

Le projet de passage sous-voies cyclo-piéton à la gare de Calevoet sera concrétisé, en veillant à sa bonne articulation avec le futur RER vélo. Ce dernier nécessitera des aménagements le long des voies de chemin de fer et en voirie. Nous nous montrerons soutenant à cet égard. »

Plusieurs familles avec enfants en poussette ou personnes à mobilité réduite (PMR) ont signalé qu'il leur était très difficile voire impossible d'utiliser l'actuel passage sous les voies de la gare de Calevoet.

À défaut, les personnes concernées doivent faire un immense détour d'environ 1 kilomètre pour prendre un train sur le quai d'en face.

Cet inconvénient est de nature à fortement décourager l'usage du train à cet endroit par les publics concernés.

Le projet de passage sous-voies évoqué dans la déclaration de politique communale prévoit-il des aménagements pour les PMR et les familles avec poussettes ? Quel est le calendrier prévu pour mener ce projet à terme ?

**M. l'Echevin Wyngaard** aurait souhaité que le passage sous voie fût d'ores et déjà réalisé mais ce n'est malheureusement pas encore le cas. Néanmoins, le Collège va faire le maximum pour que ce projet soit concrétisé le plus rapidement possible.

L'idée envisagée est de remplacer les tunnels actuels, qui sont munis seulement d'escaliers et ne sont guère éclairés ni sécurisants.

Un bureau d'études avait été désigné sous la mandature précédente. Le Collège s'est prononcé en faveur d'un passage sous voie plutôt que d'une passerelle. Cette dernière option n'était pas optimale sur le plan esthétique et le passage sous voie s'avère plus sécurisant grâce au contrôle social assuré par sa visibilité depuis l'espace public.

Le dossier n'a pu avancer aussi rapidement qu'on l'espérait en raison du grand nombre d'acteurs censés intervenir : Infrabel, la SNCB, la STIB, Bruxelles-Mobilité, la commune. Beliris s'est toutefois engagée à soutenir le projet à hauteur de plus de 2 millions d'euros.

Les retards observés ces dernières années sont dus essentiellement à l'irruption parallèle d'un autre projet aussi enthousiasmant, en l'occurrence le RER Vélo - Cyclostraat, pour lequel des études sont en cours.

Il y a trois scénarios possibles pour le RER vélo : soit il passe à l'est, soit il passe à l'ouest, soit il passe par un certain nombre de voiries.

Il semble que l'on s'oriente vers un passage du côté de la rue Egide Van Ophem. M. l'Echevin Wyngaard rappelle cependant à cet égard que cette circulation de vélos requiert une réflexion anticipée sur l'établissement technique d'une connexion entre le passage sous voie et ce futur RER vélo. Un tel dispositif présente en effet des difficultés d'ordre technique dues au fait que tout n'est pas nécessairement à la même hauteur.

Le Collège espère que l'on puisse aboutir le plus rapidement possible à l'introduction d'un permis d'urbanisme, dont les procédures classiques devront suivre leur cours.

Il faudra encore déterminer un moment propice pour l'organisation du chantier, nécessairement quand il y a une interruption du trafic ferroviaire, ce qui exige une programmation longtemps à l'avance.

M l'Echevin Wyngaard n'est donc pas encore en mesure de donner un planning très précis. Néanmoins, le Collège prend ce dossier très à cœur car il faut absolument reconnecter les deux pans de ce quartier, en plein essor démographique

Quoi qu'il en soit, les aménagements seront adaptés aux PMR, aux fauteuils roulants et aux vélos en vue d'une cohabitation harmonieuse entre piétons et cyclistes sur un passage large et sécurisant